

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

Etaient présents : BADAIRE Colette, BONVALET Christian, BOUET Aline, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DE SLOOVERE Françoise, LALONDE François, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, MARIE Stéphanie, MOTTELAY Christian, PATUREL Hervé, PREVOT Anne-Laure, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents ; DIOUF Ghislaine (pouvoir à Hubert LEBORGNE), JOUAN-TRAMPLER Danielle (pouvoir à Christian CHAUVOIS), OBLIN Elise (pouvoir à Colette BADAIRE), PAILLEY Germain (pouvoir à Stéphanie MARIE), PROUST Véronique (pouvoir à Hervé PATUREL) et PUTIGNIER Aurélie (pouvoir à Sandy DE GREGORIO-AVVENIR).

Secrétaire de séance : BADAIRE Colette.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2025. Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU GYMNASSE DU CIFAC – N°2026/001

Monsieur le Maire demande à Monsieur LELANDAIS Olivier, maire-adjoint en charge des associations de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur LELANDAIS Olivier rappelle la convention initiale autorisée par délibération du deux juin 2025 afin de permettre aux associations sportives impactées par la fermeture du gymnase de fonctionner pendant la saison 2025 2026.

Le CIFAC propose un avenant n°1 à la convention afin de prendre en compte les créneaux d'utilisation de janvier à mars 2026 par le club de basket.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 avec le CIFAC, le montant correspondant sera prévu au budget de la commune ; cet avenant est joint en annexe ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

RENOVATION DU GYMNASSE : AVENANT N°1 AVEC AVENIR BTP LOT N°1 – N°2026/002

Monsieur le Maire demande à M. LEBORGNE Hubert, Maire-Adjoint en charge des travaux, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

M. LEBORGNE Hubert indique qu'afin de créer une ouverture entre le gymnase et la petite salle, il a été demandé des devis aux entreprises concernées afin d'étudier la faisabilité. L'objet de cet avenant est la démolition d'une partie du mur pour l'installation d'une porte de communication.

Le montant en plus-value est de 855 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot n°1 avec l'entreprise AVENIR BTP pour un montant de plus-value de 855 € HT ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

RENOVATION DU GYMNASSE : AVENANT N°1 AVEC HARET DECO LOT N°4 – N°2026/003

Monsieur le Maire demande à M. LEBORGNE Hubert, Maire-Adjoint en charge des travaux, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

M. LEBORGNE Hubert indique qu'afin de créer une ouverture entre le gymnase et la petite salle, il a été demandé des devis aux entreprises concernées afin d'étudier la faisabilité. L'objet de cet avenant est le remplacement d'une porte CF 2h par une porte CF 1h et la création d'une porte CF 1h supplémentaire pour se rendre dans la petite salle.

Le montant en moins-value est de 1 164.90 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot n°4 avec l'entreprise HARET DECO pour un montant de moins-value de 1 164.90 € HT ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR
LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE A LA BIBLIOTHEQUE- N°2026/004**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention déjà signée précédemment avec le Conseil Départemental du Calvados pour le développement de la lecture publique. La bibliothèque de la Commune remplit tous les critères requis pour faire partie du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental du Calvados, annexée à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MATHIEU POUR MISE A DISPOSITION DU RESTAURANT
SCOLAIRE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES EN 2026- N°2026/005**

Monsieur le Maire indique que la Commune de Mathieu a demandé la mise à disposition du restaurant scolaire de la Commune pour une durée d'un an à compter des vacances de février 2026., des travaux de grande ampleur ne permettant pas à la commune de Mathieu d'accueillir le centre de loisirs cette année.

Monsieur le Maire indique que cela permet de maintenir le centre de loisirs pendant toute l'année 2026. Une convention a été rédigée afin de permettre de fixer le cadre de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du restaurant scolaire à la Commune de Mathieu, annexée à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

**SIVOM DES QUATRE CHEMINS : DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA
PARTICIPATION 2026 A HAUTEUR DE 20 000 € - N°2026/006**

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de trésorerie rencontrées par les EPCI ne bénéficiant d'aucune fiscalité propre et ainsi, dépendantes des versements des participations des communes adhérentes.

De ce fait, le SIVOM des 4 chemins sollicite par un courrier de son Président une avance la participation 2026 à hauteur de 20 000 €.

Chaque année, la commune délibère favorablement à cette demande qui permet au syndicat de régler notamment les charges liées aux salaires avant de percevoir le bénéfice des participations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une avance sur participation 2026 au SIVOM des 4 chemins à hauteur de 20 000 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

**CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITES A TEMPS COMPLET - N°2026/007**

Monsieur le Maire indique que le départ imminent d'un agent administratif en retraite ainsi qu'un surcroît de travail important nécessitent la création de deux postes temporaires. Monsieur le Maire propose de créer deux postes d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activités à temps complet à compter du 1^{er} février 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer deux postes d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activités à temps complet à compter du 1^{er} février 2026 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches liées à cette décision.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET- N°2026/008**

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite d'un adjoint administratif principal 1^{ère} classe et indique qu'afin de procéder à son remplacement il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif et un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Une annonce sera adressée au Centre de Gestion du Calvados avec les trois grades précités possibles pour candidater. Les postes qui ne seront pas pourvus dans le cadre de ce recrutement seront supprimés par la suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2026 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches liées à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES – N°2026/009

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du groupe Orange indiquant que la fermeture du réseau cuivre sur le territoire de la commune est repoussée d'une année. La signature de la promesse de vente de l'ancienne mairie est intervenue le 13 janvier dernier. Les 100 ans de Mme TACK ont été fêtés comme il se doit le 13 janvier après-midi en présence de ses proches. L'accident très grave de la nuit de samedi dernier a été d'une violence inouïe eu égard à une vitesse excessive et a malheureusement eu pour conséquence le décès d'un jeune homme de 36 ans.

Monsieur LEBORGNE Hubert retrace tous les dégâts occasionnés par la tempête GORETTI sur le territoire de la commune. Des vols de cuivre sont également à déplorer sur les luminaires du BUN avec, là aussi, un fort préjudice financier pour la commune. La piste cyclable route de Lebissey va être remise en état afin de la sécuriser comme évoqué précédemment. Le recensement de la population est en cours et se déroule idéalement avec un taux de collecte à 69% déjà.

Monsieur TARDIF David demande s'il n'est pas possible d'envisager des bandes réfléchissantes sur le rond-point des Green's suite à ce terrible accident. M. LEBORGNE va étudier cette demande.

Monsieur MOTTELAY Christian demande si quelque chose peut être envisagé rue Basse afin de limiter l'eau stagnante qui engendre bien des soucis aux riverains. M. LEBORGNE indique que cela peut être étudié avant la réfection totale de cette rue, en mettant éventuellement un enrobé à cet endroit.

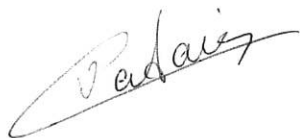
Monsieur PATUREL Hervé demande ce qu'il en est des nuisances olfactives depuis la tempête émanant de l'unité de méthanisation. Monsieur le Maire indique que la bâche qui recouvre le digesta a été lourdement endommagée et qu'il faut patienter jusqu'à la livraison de la nouvelle bâche.

Madame MARIE Stéphanie indique que le CMJE se rendra au SYVEDAC le 29 avril 2026 entre 9h30 et 11h30 ; une marche verte sera organisée également le 30 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h03.

La secrétaire de séance,

Colette BADAIRE.



Le Maire,

Christian CHAUVOIS.

